

Le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur

Le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE/SN2E) permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PÉPITE.

Le SN2E, quésaco ?



La création d'un **Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE)** pour favoriser l'entrepreneuriat des étudiants et jeunes diplômés est une première mondiale ! Accessible partout en France dans l'un des 33 PÉPITE (Pôle Étudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), **ce statut te permet de construire et de développer ton projet en bénéficiant d'un accompagnement quelle que soit la démarche entrepreneuriale** (individuelle, collective, à finalité économique et/ou sociale, innovante ou non, technologique ou non, avec création d'activités ou reprise d'entreprise ou autre structure juridique).

Les modalités d'accès



Le statut s'adresse aux étudiants et jeunes diplômés à partir du bac et sans limite d'âge.

Le statut d'étudiant-entrepreneur est délivré à une personne au regard de la réalité, de la qualité du projet entrepreneurial et des qualités du porteur de projet.

Le candidat dépose un dossier argumenté via la plateforme dédiée (www.pepite-france.fr). Les dossiers sont instruits par le comité d'engagement du PÉPITE choisi par le candidat, qui se réunit 3 fois durant l'année universitaire. Il est composé de :

- des représentants des établissements du PÉPITE,
- du responsable pédagogique du Diplôme d'établissement Étudiant -Entrepreneur (D2E),
- des partenaires du PÉPITE.

Les avantages



- Un accompagnement personnalisé,
- Un accès à des espaces de co-working,
- Une ouverture sur un réseau de structures dédiées au soutien à la création d'activité,
- Une aide à la recherche de financements (concours, aides, levées de fonds...),
- Une possibilité de portage juridique grâce au contrat **CAPE** (contrat d'appui au projet d'entreprise),
- Un accès au **Diplôme d'Étudiant-Entrepreneur** (obligatoire pour les diplômés),
- Une substitution de stage pour la réalisation du **projet entrepreneurial** (sous réserve de l'accord du responsable de formation si tu es étudiant-e),
- ...Etc.

Le Prix PEPITE – Tremplin pour l'Entrepreneuriat Étudiant

Créé en 2014 par le MESRI dans le cadre de sa politique volontariste en faveur du développement de l'entrepreneuriat étudiant et organisé désormais en partenariat avec BPI France, le Prix PÉPITE a pour objectif d'encourager la création d'entreprise par les étudiants et les jeunes diplômés. Il récompense les meilleurs projets innovants et créatifs issus des Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) et soutient les étudiants dans leur démarche de création grâce à une aide financière et à un accompagnement dédié proposé par les PÉPITE, acteurs majeurs de la coordination du Prix dans les territoires.





En savoir+ ?

Le CEL/Hubhouse développeur des compétences transversales et entrepreneuriales

Le Centre Entrepreneurial du Littoral (CEL) met à la disposition des étudiants, des formations et du personnel enseignants **des programmes d'information, d'accompagnement, de sensibilisation et d'initiation à l'entrepreneuriat.**

Tu as **une idée ? Tu as envie de créer ? Tu es porteur de projet de création ou de reprise ?** Notre premier conseil est de ne pas rester seul et isolé.

Un réseau se tient à ta disposition pour t'**accueillir**, t'**informer** notamment sur **les aides nationales et régionales à la création d'entreprise**, t'**orienter** si nécessaire et t'**accompagner** dans l'étude et la mise en œuvre de ton projet de création.

Contactez-nous : cel@univ-littoral.fr.



Source

<https://www.pepите-france.fr/>

d'information

Tu es étudiant-e ou jeune diplômé-e ? Tu as une idée de startup et tu souhaites la concrétiser ? Opte pour le SN2E et le D2E.